

Réunion d'information au public préalable
à l'étude d'incidences sur l'environnement

Projet

« Parking patients / visiteurs
et aménagements des abords »

29 juin 2017



Présentation des participants

- Ville de Liège
- CHR de la Citadelle
 - Stéphane Droge, Chef du service Architecture
 - Frédéric Dhondt, Conseiller en Mobilité
- Pissart, Architecture et Environnement S.A
 - Julien Pissart, Administrateur délégué
 - Louis-Philippe Decerf, Ingénieur agronome

Ordre du jour

- 19H00 Accueil
- 19H05 Contexte de la réunion
- 19H15 Présentation du projet
- 19H30 Etude des Incidences sur l'Environnement
- 19H45 Questions – réponses
- 20h15 Conclusion et drink

Contexte de la réunion

- **Demandeur** : CHR de la Citadelle
- **Objet de la demande** : Construction d'un parking visiteurs et aménagement des abords sur le site de la Citadelle
- **Procédure légale** : Demande de permis d'urbanisme
- **Ville concernée** : Liège
- **Autorité compétente** : Fonctionnaire Délégué de la Région Wallonne – DG04 Liège 1

Contexte de la réunion

Une procédure en 6 étapes

- Étude d'incidences sur l'environnement
 - **Réunion d'information publique**
 - Étude technique
 - Recommandations
- Introduction de la demande de permis (J0)
- Enquête publique (30 jours)
- Instruction de la demande (130 jours)
- Décision sur la demande (J0 + 160 jours)
- Droit de recours aux tiers et au demandeur

Objectifs de la réunion

Art. D29-5, D29-6, R41-1 à 5 du Code de l'environnement

- Permettre à l'auteur de projet de présenter son projet
- Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'EIE
- Présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude

Remarques et suggestions

Dans un délai de 15 jours (jusqu'au **vendredi 14/07/2017**)

Adressez par écrit vos suggestions et observations destinées à
l'Etude d'Incidences sur l'Environnement

	Par courrier	ou par mail
Au Collège communal de la Ville de Liège	Administration communale de Liège Département de l'Urbanisme A l'attention de : M. Renaud Kinet-Polleur Réf : 4622 La Batte, 10 - 4 ^e étage 4000 Liège	enquete.urbanisme@liege.be
<u>ET EN COPIE</u> à l'auteur de projet	CHR de la Citadelle A l'attention de : M. Stéphane Droge Boulevard du XIIe de Ligne, 1 4000 Liège	stephane.droge@chrcitadelle.be

Attention:

Pour être valables, les observations transmises doivent obligatoirement comporter **le nom et adresse de l'expéditeur!**

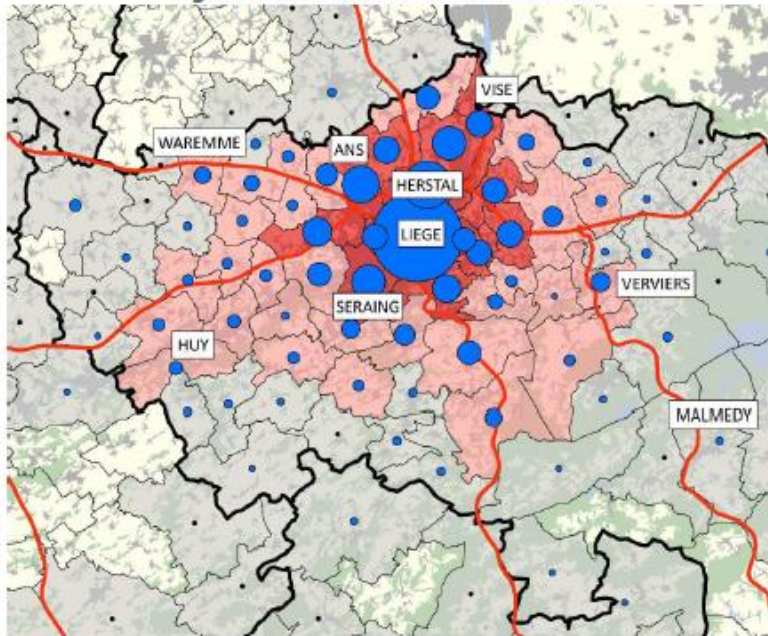
Rappel des chiffres clés

**Environ 4.000 travailleurs
au CHR (emplois directs)**

La moitié des travailleurs sont domiciliés
à moins de 10 km de l'hôpital.

1.000 travailleurs de la Citadelle
résident sur le territoire de la Ville de Liège

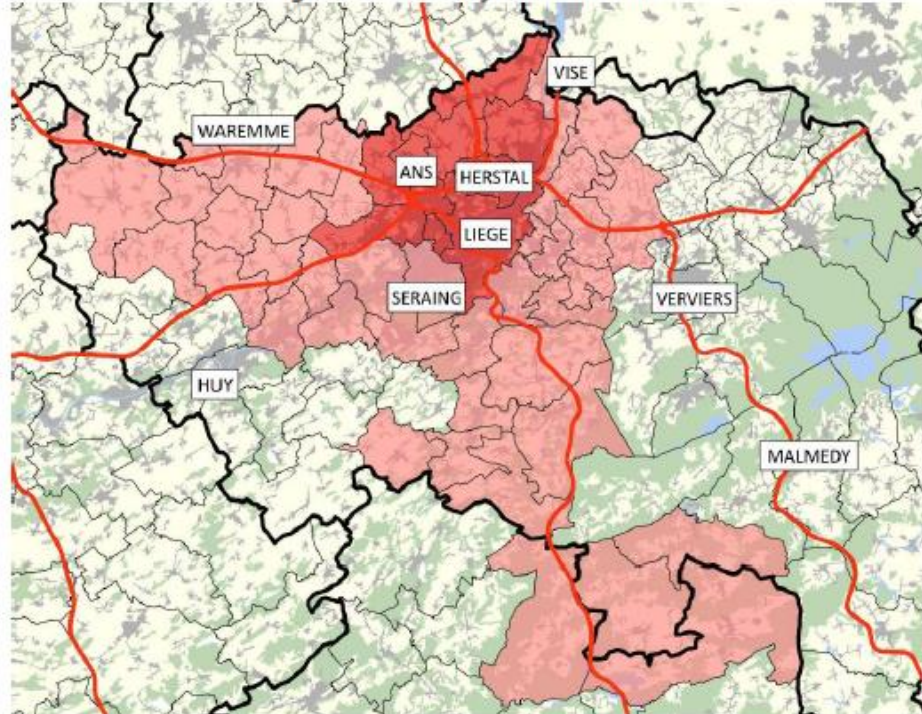
Figure 2. Aire de recrutement du CHR.



**En moyenne 3.400 patients
(nombre d'enregistrements) par jour**

**80 % de consultations
20 % d'hospitalisations**

Figure 3. Zone d'influence du CHR.



+ 1200 visiteurs par jour

OBJECTIFS DU CHR DE LA CITADELLE

« Hôpital intégré dans la Ville et ouvert sur le quartier Sainte-Walburge »

L'évolution du contexte hospitalier :
vers une augmentation des consultations

- Fréquence de visites plus importante
- Durée de séjours plus courte
- Impact sur la fréquentation du site
- Opportunités pour développer des synergies avec le quartier

LE CHR DÉVELOPPE DÉJÀ ACTIVEMENT LES ALTERNATIVES À LA VOITURE

- Remboursement intégral des abonnements TEC et SNCB
- Prime pour les travailleurs qui utilisent le vélo
- Mise à disposition d'espaces de parking sécurisés pour les vélos et les motos
- Création d'une plateforme de co-voiturage
- Parking relais sur le site du Kinopolis et mise en place du « Citabus », une navette de bus gratuite pour le personnel (et les patients)
- Investissements pour le développement du télétravail

Coût annuel : 500.000 €

CONSTATS ET BESOINS EN STATIONNEMENT

Actuellement :

2200 places disponibles dont 200
« sauvages » (hors voiries)

+ 300 véhicules sur les voiries
riveraines

Besoins estimés :

2660 places

Déficit stationnement

OBJECTIFS POUR LE STATIONNEMENT

- ✓ Réduire le trafic et le stationnement sur les voiries de proximité
- ✓ Limiter le trafic généré par les usagers circulant entre les différents parkings quand un parking est saturé
- ✓ Limiter la circulation des véhicules et des piétons devant les urgences
- ✓ Réduire stress, retard et annulation



- ✓ Centraliser l'accès des visiteurs sur un accès unique avec une meilleure lisibilité et une signalétique plus aisée
- ✓ Raccourcir les cheminements piétons des visiteurs entre le parking et l'accueil
- ✓ Contrôler l'accès automobile à la zone située à l'arrière de l'hôpital, augmentant ainsi la sécurité
- ✓ Accroître satisfaction patients/visiteurs



PROJET PARKING - PRINCIPES

1 seul parking pour tous les patients et visiteurs

La capacité du parking est définie pour regrouper l'ensemble des patients et visiteurs dans un seul parking situé à l'avant du site.

Médecins et personnel

Parkings à l'arrière, parking Horion, Citabus, transports en commun, covoiturage et télétravail.



Offre actuelle

P1 : 330 places
+P Médecins
+ P urgences
1 niveau

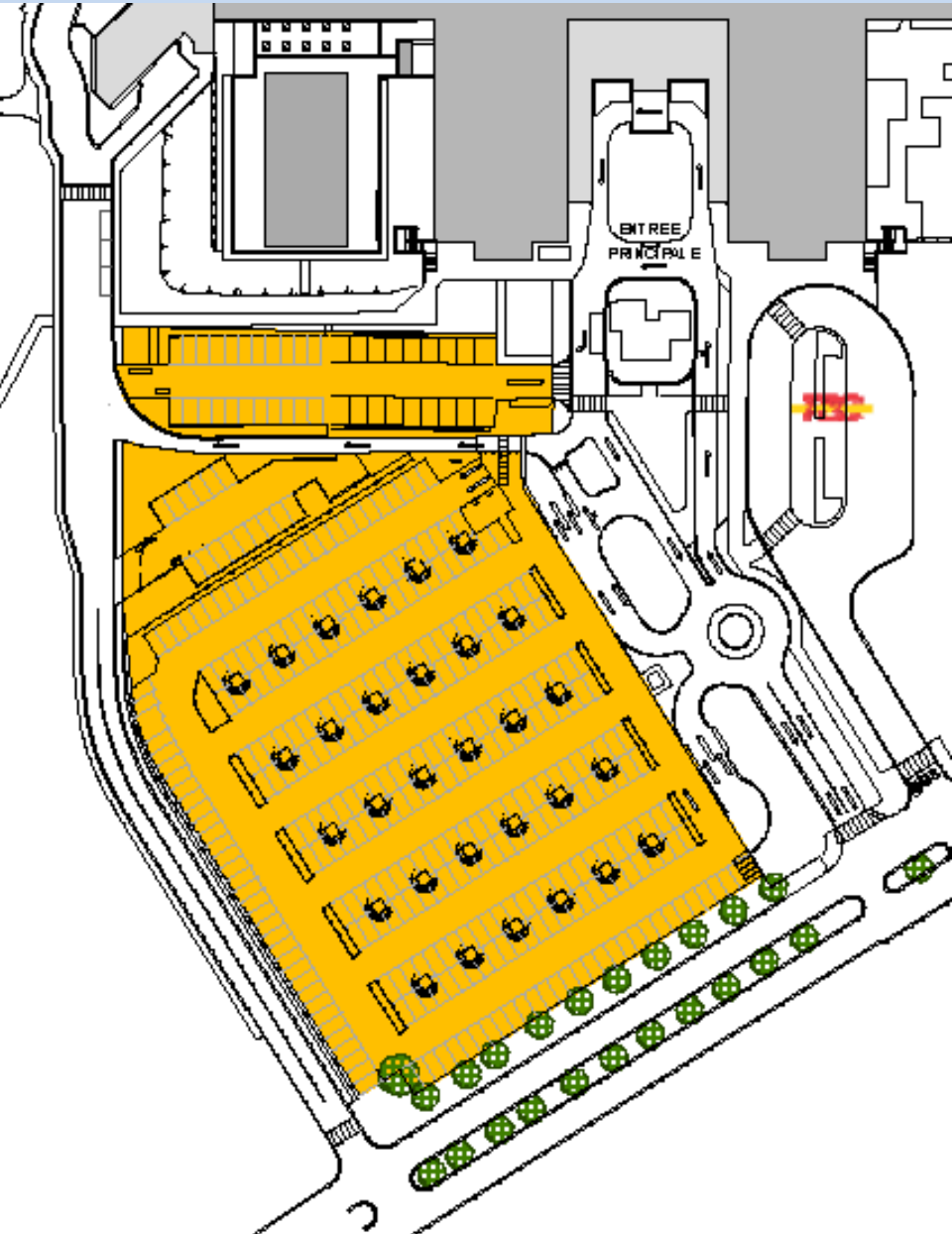
Offre future

Suppression du stationnement sauvage et du stationnement en voirie et développement du CHR
P1 : 1.000 places
3 niveaux

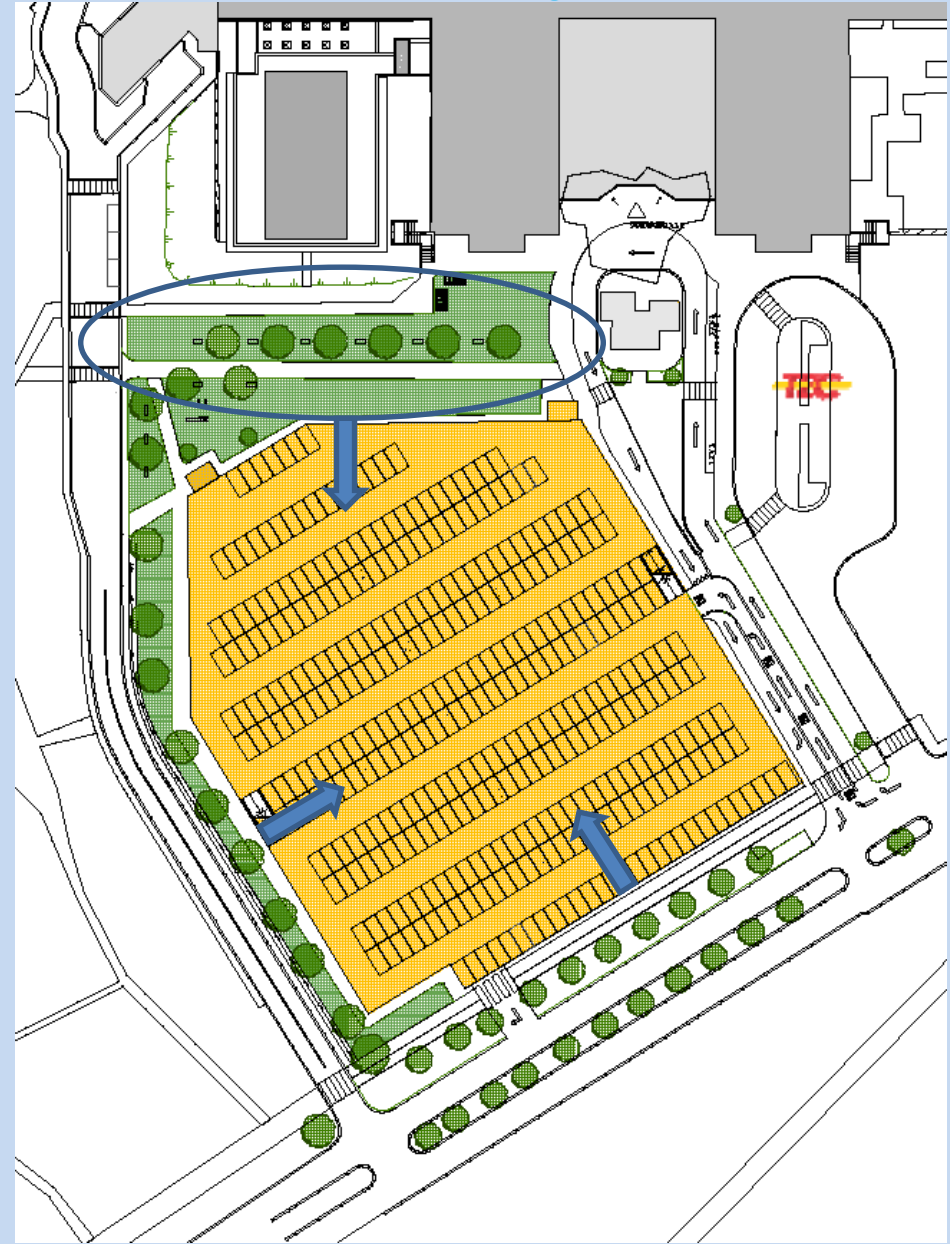
MEILLEURE ORGANISATION DU STATIONNEMENT

EMPRISE AU SOL DU PROJET

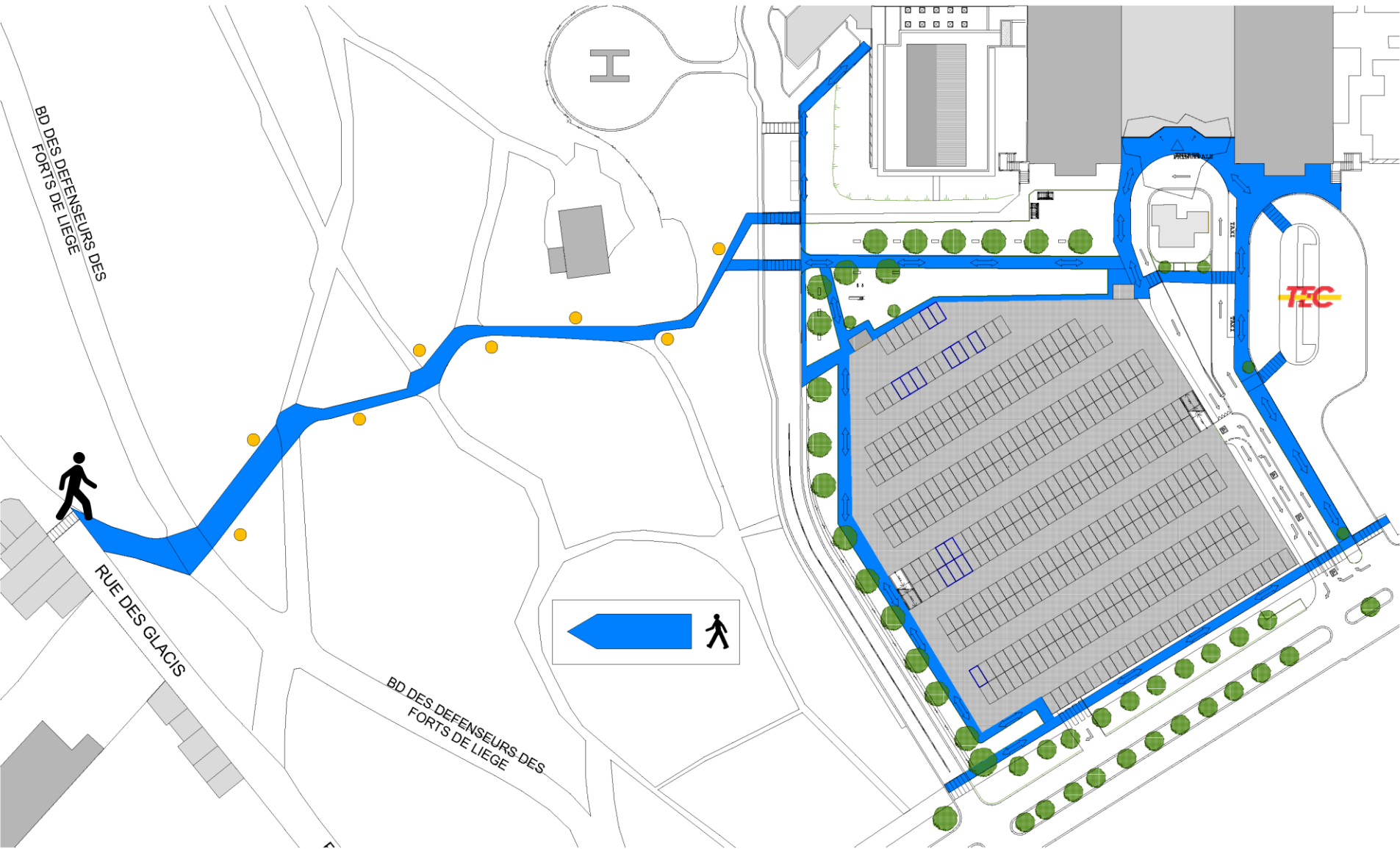
Situation actuelle



Projet

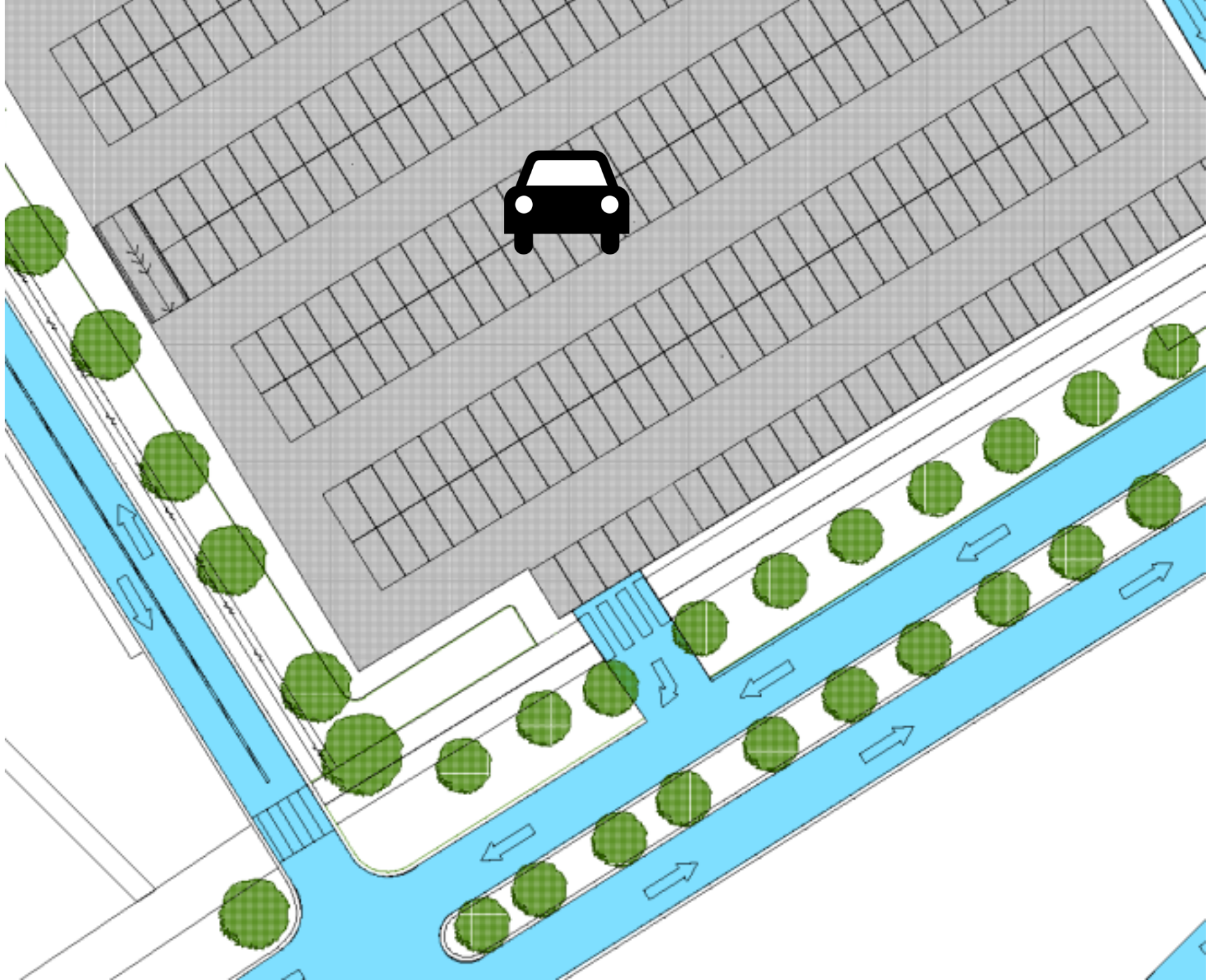


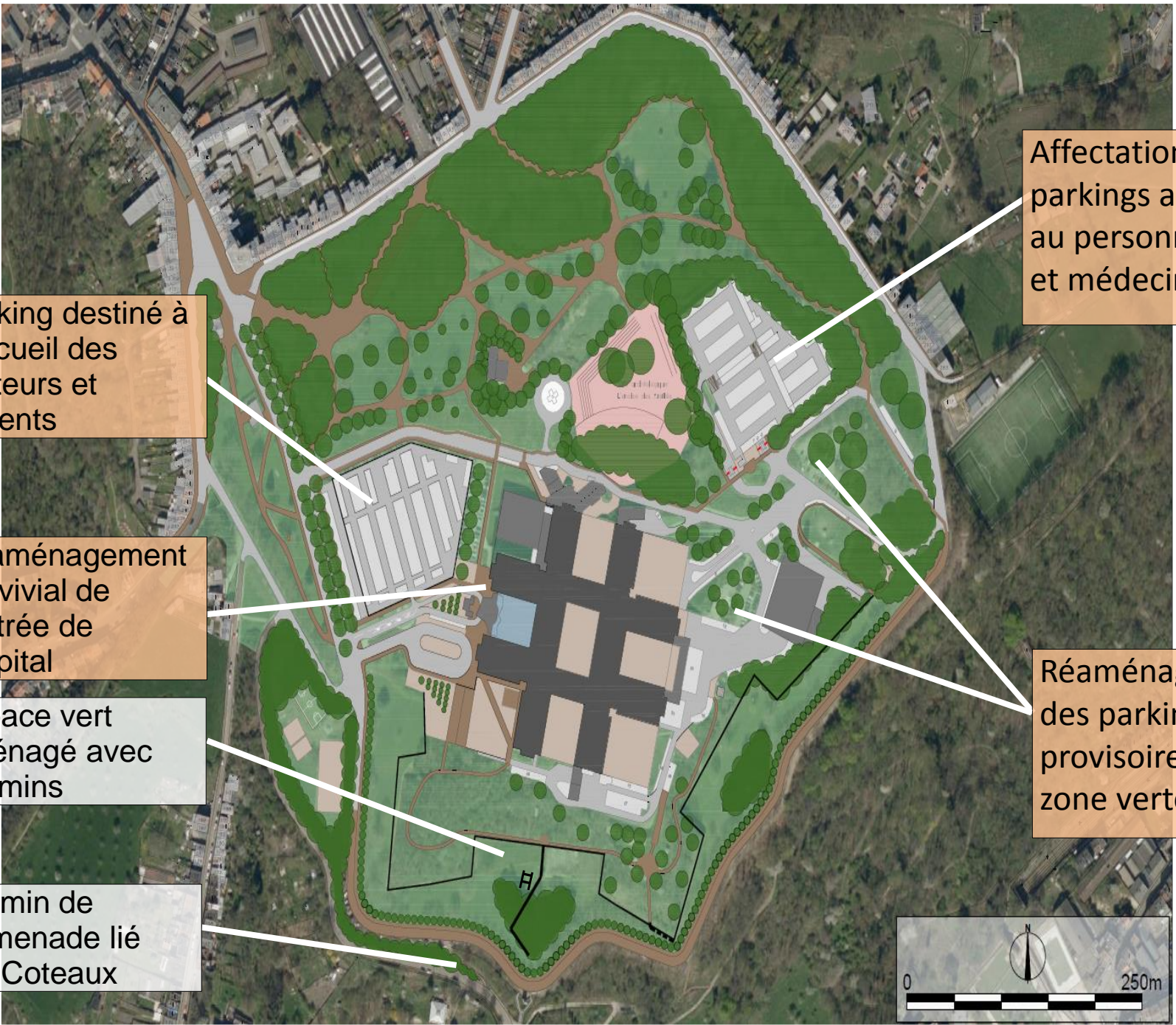
FLUX PIETONS



FLUX VELOS







Parking destiné à l'accueil des visiteurs et patients

Réaménagement convivial de l'entrée de l'hôpital

Espace vert aménagé avec chemins

Chemin de promenade lié aux Coteaux

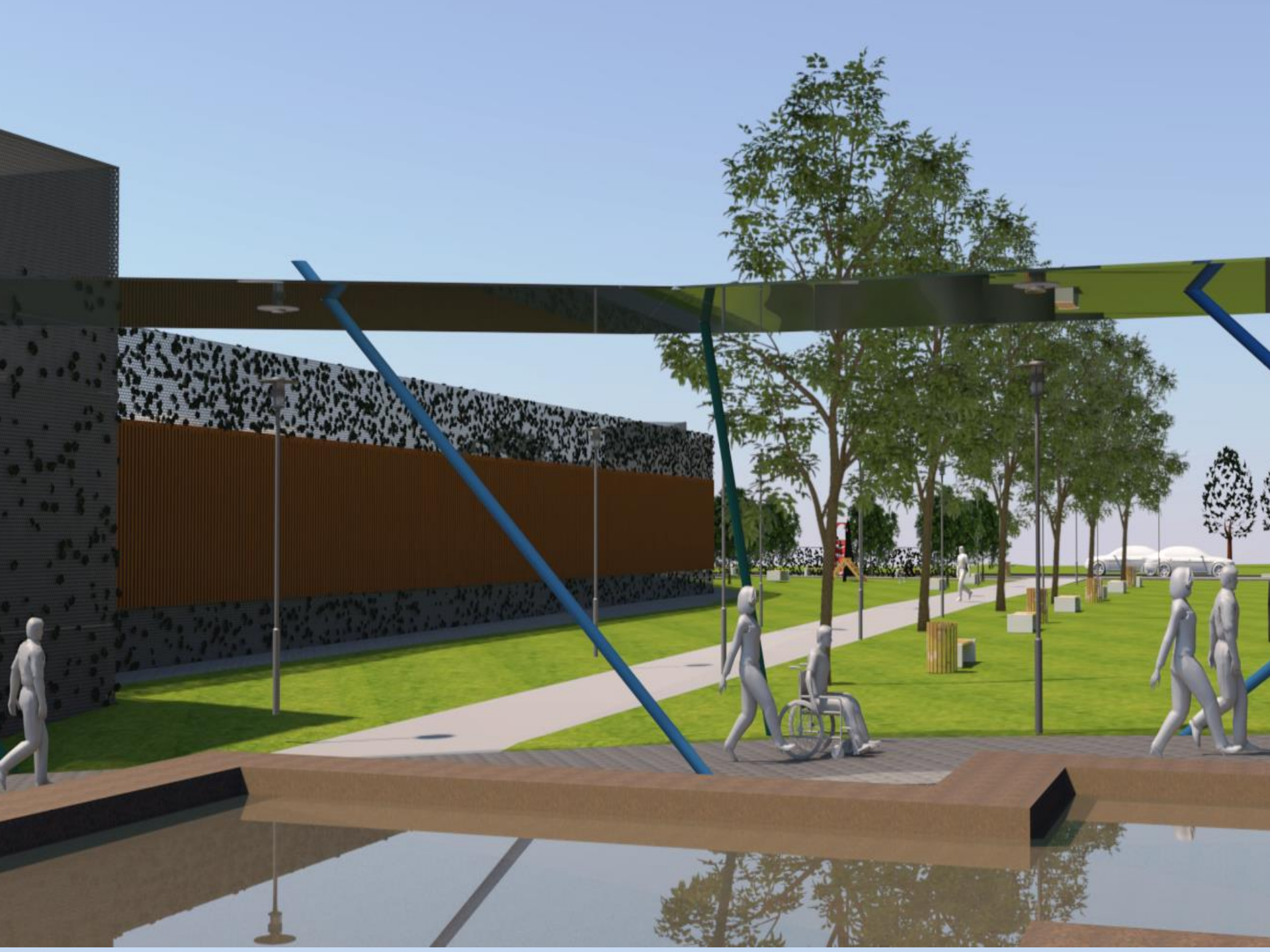
Affectation parkings arrières au personnel et médecins

Réaménagement des parkings provisoires en zone verte













POINTS D'ATTENTION

- ✓ **Plan tarifaire maintenu**
- ✓ **Stratégie de stationnement ville**
- ✓ **Critères d'attributions du projet dont l'intégration urbanistique (choix matériaux,...)**

PHASES DURANT LES TRAVAUX

- ✓ **Utilisation parking « Glacis » pour les visiteurs (anc. Garage Fiat)**
- ✓ **Création service « navette » entre parking « Glacis » et l'entrée**
- ✓ **Aménagement sentier traversée parc**
- ✓ **Maintien du Citabus**
- ✓ **Demandes d'aménagements transitoires « mobilité »:**
 - ✓ **Ouverture Bd du 3ème Génie**
 - ✓ **Priorité Rue Glacis**
 - ✓ **...**

AGENDA PROJET (à titre indicatif)

- ✓ Appel à candidatures – type de marché (*réalisé*)
- ✓ Etude d'incidence (*fin septembre 2017*)
- ✓ Finalisation du cahier spécial des charges (*en cours*)
- ✓ Réception des offres (*fin janvier 2018*)
- ✓ Sélection de l'adjudicataire + procédures administratives (*fin avril 2018*)
- ✓ Demande de permis unique (*septembre 2018*)
- ✓ Construction (*début 2019*)

**Création d'un Parking et aménagements
des abords sur le site du CHR,
Bd du 12ème de Ligne à Liège**

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC du 29/06/17

**S.A. PISSART, Architecture et Environnement
Auteur d'études d'incidences agréé par la Région Wallonne**

**Rue de la Métal, 6
4870 Trooz
Tél : 04/380.41.04
Fax : 04/380.41.05
info@pissart.be**

Les études d'incidences

- **Étude d'incidences** : étude scientifique réalisée par une personne agréée mettant en évidence les effets du projet sur l'environnement
- **Imposition légale** au regard du Code de l'Environnement (Art. D66, D68 et R56) :
 - Selon l'Annexe 1 de l'AGW du 04/07/2002 ; liste des projets et activités soumis à EIE ;
 - → *parking en ouvrage d'une capacité de plus de 750 véhicules*
 - Initiative du demandeur
 - Initiative de l'autorité compétente

Les études d'incidences

- **But** : aide à la décision pour les autorités dans le cadre de la délivrance du permis et « guide » pour l'auteur de projet (recommandations → justification si non suivies)
- **Contenu** de l'étude : (Art. R57 et Annexe VII du Code de l'envi.)
 - Description du projet, des lieux et des abords ;
 - Description des effets directs/indirects que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement ;
 - Description de solutions et de mesures pour éviter ou réduire les effets sur l'environnement.

Les études d'incidences – structure et contenu

- Contenu minimum fixé par l'art. D67 et l'Annexe VII du Code de l'environnement
- Exemple de structure classique :

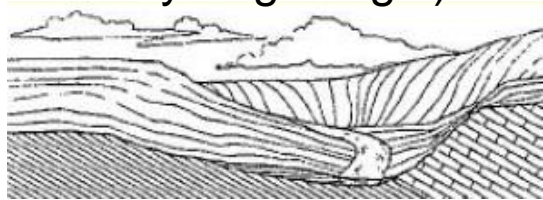
1. Description du contexte
2. Consultation préalable du public
3. Description du projet
4. Analyse du cadre légal
5. Mise en évidence des influences du projet
6. Propositions et recommandations
7. Synthèse et conclusion

Résumé non technique

Les études d'incidences – milieux considérés

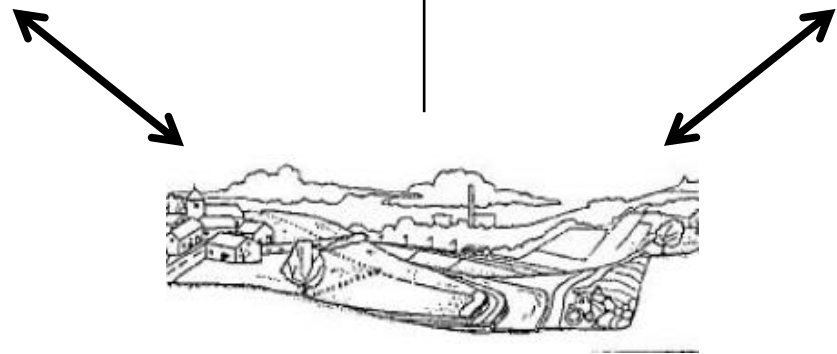
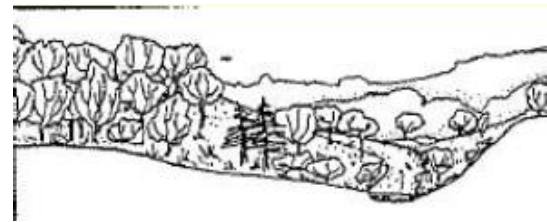
Milieu physique

(Relief, géologie, pédologie, hydrologie et hydrogéologie)



Trame biologique

(Faune, flore, écosystèmes)



Milieu humain

(Circulation, cadre bâti, paysage, bruit, agriculture)

L'évaluation des incidences

- Une dizaine de **thèmes** ;
- 3 grandes **étapes** :
 - État existant = diagnostic
 - Effets du projet (phase de chantier et phase de fonctionnement) = incidences
 - Recommandations (mesures internes, externes et phase de chantier)

L'évaluation des incidences

Thèmes abordés :

- Aménagement du territoire et urbanisme ;
- Circulation ;
- Géologie, hydrogéologie ;
- Hydrologie et égouttage ;
- Milieu biologique ;
- Relief et paysage ;
- Acoustique ;
- Déchets ;
- Energie ;
- Air et odeurs.

Pour chaque thème abordé dans l'EIE
→ analyse des problèmes
et effets potentiels sur base
de sources d'informations
fiables et récentes

L'évaluation des incidences

Exemple : la mobilité

Situation existante

- Récolte et analyse des données existantes (comptages, plan de mobilité, observation sur le terrain, projet en cours, etc...)
- Consultation de différents acteurs (DGO1, CEM, etc...)
- Identification des problèmes existants
- Examen de la desserte en TC et des conditions de déplacement des modes doux.

Situation projetée

- Évaluation du trafic généré par le projet
- Évaluation de la répartition du trafic
- Évaluation de l'effet du projet sur la capacité des carrefours
- Évaluation des besoins en stationnement
- Évaluation des déplacements des modes doux et de la desserte TC

Recommandations

L'évaluation des incidences

Exemple : la gestion des eaux

Situation existante

- Étude du réseau hydrographique
- Risques naturels liés à l'eau (inondations, ruissellement, ...)
- Gestion des eaux usées (PASH)

Situation projetée

- Incidences sur les eaux de surface, les risques d'inondations,...
- Incidences sur le réseau d'égouttage et l'assainissement
- Evaluation de mesures prises en matière de gestion des eaux

Recommandations

L'évaluation des incidences

Exemple : le milieu biologique

Situation existante

- Inventaire biologique du site et participation au réseau écologique local
- Analyse des contraintes environnementales (sites Natura 2000, zones humides,...) et patrimoniales (arbres et haies remarquables,...)

Situation projetée

- Évaluation des incidences sur le milieu biologique (suppression d'arbres et/ou de milieu naturels intéressants, rupture de liaison écologique, etc...)
- Analyse des mesures prévues par le projet

Recommandations

Remarques et suggestions

Dans un délai de 15 jours (jusqu'au **vendredi 14/07/2017**)

Adressez par écrit vos suggestions et observations destinées à
l'Etude d'Incidences sur l'Environnement

	Par courrier	ou par mail
Au Collège communal de la Ville de Liège	Administration communale de Liège Département de l'Urbanisme A l'attention de : M. Renaud Kinet-Polleur Réf : 4622 La Batte, 10 - 4 ^e étage 4000 Liège	enquete.urbanisme@liege.be
<u>ET EN COPIE</u> à l'auteur de projet	CHR de la Citadelle A l'attention de : M. Stéphane Droge Boulevard du XIIe de Ligne, 1 4000 Liège	stephane.droge@chrcitadelle.be

Attention:

Pour être valables, les observations transmises doivent obligatoirement comporter **le nom et adresse de l'expéditeur!**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



VOTRE SANTÉ, NOTRE MÉTIER